

REUNION DU 12 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le **douze octobre** à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents : Mesdames Florence MARMAIN, Manuela MASSET- DAVID, Stéphanie BRUNET.
Messieurs Simon BRIE, Régis BRAULT, Robert DAUGé, Philippe THIBAUT, Laurent POUBLANC et Philippe NIVAU, Philippe ROQUET.

Etait absente excusée : Marie-Christine BARON-POUDRET (pouvoir à Manuela MASSET-DAVID)

Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 octobre 2011

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-François MICHAUD, propriétaire de la « gentilhommière » chambres d'hôtes (4 épis logis de France- prix du tourisme de la Vienne – guide Michelin 2012) - qui fait part à l'ensemble du Conseil Municipal des désagréments sonores dus à l'utilisation de la sirène pour les interventions pompiers et qui a occasionné le départ de clients avant la fin de leur séjour.

Monsieur MICHAUD souligne l'importance du Centre de Secours de LATILLE et sa nécessité sur notre territoire mais souhaite trouver une solution.

Monsieur le Maire rappelle la procédure lors d'un appel pompiers :

Les pompiers doivent tout d'abord s'inscrire sur la « console » au centre de secours pour les interventions et ensuite ils sont avertis par l'intermédiaire de « bip » mis à leur disposition ;

L'utilisation de la sirène est donc devenue inutile.

Rencontre a eu lieu avec le Colonel GERBAUD et décision a été prise de supprimer définitivement l'appel par la sirène à LATILLE qui, pour information, était la seule commune du Département à l'utiliser encore.

COMPTE RENDU REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2011

Approbation de l'ensemble du Conseil Municipal

2011-088 - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL – TRAVAUX DE L'EGLISE

Les travaux de réfection des façades de l'église peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général à hauteur de 20.000 € dans le cadre du Programme d'Aide au Développement des Communes.

Le dossier a été déposé en mai dernier et enregistré sous les références 2011-02582 et une délibération doit valider définitivement la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Général dans le cadre du Programme d'Aide au Développement des Communes et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2011 – 089 * LICENCE IV HOTEL RESTAURANT LE LOGIS HOSANIER –

La licence IV ne peut pas être vendue aux enchères, et renseignements pris auprès de Maître CAPEL la municipalité peut, pour éviter que la licence ne quitte la commune, faire une proposition d'acquisition. Information est donnée par Monsieur le Maire qu'un éventuel acquéreur serait intéressé par l'hôtel restaurant, par conséquent le Conseil Municipal décide d'attendre avant de se prononcer sur une acquisition ou non de la licence.

Monsieur le Maire est chargé d'être attentif à l'évolution de ce dossier.

2011 – 090 * EMPRUNT CREDIT AGRICOLE – MONTANT : 103.000 €

Il avait été budgété un prêt de 103.000 € et il convient de le réaliser.

Mme l'adjointe aux finances fait part qu'elle a contacté plusieurs organismes bancaires mais qu'un seul, le Crédit Agricole, a répondu favorablement à sa demande.

Considérant les différentes propositions de durée et de périodicité de remboursement, Mme l'adjointe propose un remboursement semestriel pour une durée de 120 mois au taux de 3.62%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **de contracter un prêt de 103.000 €** auprès du CREDIT AGRICOLE aux conditions suivantes :

- Taux : 3.62%
- Durée : 120 mois
- remboursement semestriel

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

2011 – 091 * RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE

Copie du rapport a été remise à chaque conseiller municipal pour en prendre connaissance.

2011 – 092 * BILAN DE FONCTIONNEMENT STATION EPURATION

Copie du bilan a été remise à chaque conseiller municipal pour en prendre connaissance.

2011 – 093 * UTILISATION GYMNASSE BNP (A.S.C.)

L'association sportive de la BNP PARIBAS a utilisé le gymnase pour une compétition de volley-ball le 5/10/2011 avec autorisation du Maire et de Mme MARMAIN Florence, Adjointe, et en accord avec l'association utilisatrice du créneau le mercredi soir, la Pacifique Tennis.

Le Conseil Municipal est invité à déterminer le montant de la participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander la somme de 20 € au titre de participation pour frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire est chargé d'établir le titre de recette.

2011 – 094 * PROJET COMPETENCE SPORTS – CCPV

Le 19 octobre prochain se tiendra une réunion pour faire le point sur le projet de la compétence « sports » dans les statuts de la Communauté de Communes. Le bureau d'études collectera toutes les informations des 3 collectivités concernées – Vouillé, Quinçay et Latillé. Seuls les bâtiments couverts sont concernés (halle de sports-gymnase) et les 2 piscines.

Un conseil communautaire est programmé le 30 octobre pour 1 première présentation du travail effectué à l'ensemble des élus locaux.

2011 – 095 * BILAN REUNION « RUE DU PETIT BOURG »

Le collectif demande à Monsieur le Maire de positionner une réunion avec le Conseil Général, les élus, le collectif et toutes personnes concernées par la sécurité de la « rue du Petit bourg » - Dès que le rapport établi par Monsieur VERRET sera transmis en mairie, Monsieur le Maire programmera une réunion et transmettra la convocation à Pierre MIEGE qui fera suivre aux membres du collectif.

Plusieurs solutions pour la mise en sécurité sont envisagées telles que interdiction de circuler dans cette rue aux camions avec mise en place d'une déviation – installation de barrières de sécurité sur le trottoir pour protéger les piétons – Une visite sur site pourra être également organisée.

2011 – 096 * AIRE DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

Une réunion des délégués de la Communauté de Communes du Pays Vouglaisien avec l'association des gens du voyage a eu lieu afin de déterminer un lieu pour la réalisation d'une aire de stationnement.

Plusieurs communes ont été envisagées dont LATILLE pour 2 terrains : 1 situé à « Boisguillon » (appartenant au CCAS) et 1 autre aux « Bruères ».

Lors de cette rencontre les élus ont fait part que la commune accueillait chaque année les enfants au collège et à l'école élémentaire mais ne souhaitait pas mettre à disposition un terrain.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal refuse de mettre à disposition de la Communauté de Communes un terrain pour y réaliser une aire de stationnement pour les gens du voyage.

En ce qui concerne l'accueil scolaire les élus sont tout à fait favorable à son maintien.

2011 – 097 * VIREMENTS DE CREDITS

La somme de 100.000 € a été inscrite au budget pour les travaux de l'église : somme insuffisante puisque les travaux s'élèvent à la somme de 134.365€.

Il convient de d'effectuer des votes de crédits supplémentaires et virements de crédits :

Opération 172 -TRAVAUX EGLISE- article 2313 : + 34.400 €
Opération 173 - TRAVAUX GAZ- article 2315 : - 1.000 €

Subventions Conseil Général : + 33.400 €
article 1323- op. non affectées

+ 33.400 €

+ 33.400 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2011 – 098 * DESIGNATION DE MEMBRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de finances modificative pour 2010 (4^{ème} alinéa du A du XVIII de l'article 34) a rendu obligatoire la création des Commissions intercommunales des impôts directs (CIID) pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ayant opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels et donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'Administration fiscale.

Monsieur le Maire précise que cette commission est composée de 11 membres, à savoir le Président de l'E.P.C.I (ou un vice président délégué) et dix commissaires, qu'ils sont nommés, ainsi que leurs suppléants, par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Communautaire sur proposition de ses communes membres.

Pour notre collectivité, une liste de noms de contribuables susceptibles de siéger au sein de cette commission doit être proposée.

Monsieur le Maire suggère de retenir les personnes suivantes :

Monsieur Simon BRIE né le 19 mars 1959 à MILLAC 86 domicilié 14 rue de la Mauvetterie - LATILLE

Monsieur Robert DAUGÉ né le 26 janvier 1947 à CHAMPNIERS 16 domicilié 14 rue de la Chèze – LATILLE

- 2 professionnels :

Monsieur Jean-François MICHAUD né le 16 Août 1953 à St Maurice 94 – domicilié 1 place Robert Gerbier – LATILLE

Monsieur Thierry GOBIN né le 14 novembre 1962 à POITIERS – domicilié 1 la Giborlière – LATILLE

- 2 personnes domiciliées hors communauté de communes :

Madame Nicole PRIEUR épouse BUJEAU née le 22 décembre 1947 à CHOUPPES 86– domiciliée 2 impasse du Plan Seran 86170 CHERVES.

Monsieur COLLON Gilles né le 12 août 1949 à LAGEON 79 – domicilié 9 impasse du couvent à CHERVES 86

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **valident la proposition** de Monsieur le Maire ci-dessus et **décide d'annuler la délibération en date du 13 septembre 2011** qui ne désignaient que 3 personnes au lieu de 6.

2011 – 099 * DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Mlle BRACONNIER et Mr METAYER propriétaires du 13 avenue de la Rochelle envisagent de clôturer leur terrain. Ce dernier jouxtant celui appartenant à la commune une demande participation aux frais correspondant à l'achat des matériaux est présentée au Conseil Municipal.

Montant total du devis : 1174.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis défavorable et ne versera aucune participation financière.

2011 – 100 * QUESTIONS DIVERSES

Déchetteries : Un bureau d'étude avait présenté une réorganisation des déchetteries mais les événements de l'été (agression d'un gardien pour vol de métaux) ont précipité les décisions à savoir que seule la déchetterie de Vouillé (2 agents en permanence) réceptionne les métaux et l'électroménager ; les autres déchetteries ne les acceptent plus.

Depuis ce changement il est constaté que la moyenne des vols a considérablement diminué.

Reste maintenant la nécessité ou non d'augmenter le tri et notamment celui du bois. Une étude doit être présentée prochainement.

Stationnement interdit carrefour du bardeau : prolongement de l'interdiction de stationner au niveau du « 2 rue du calvaire » de part et d'autre de la voie. L'arrêté sera modifié en conséquence.

Arrêté de restriction des usages de l'eau : Monsieur le Maire informe qu'il va abroger cet arrêté.

Dégazage et évacuation des cuves à fuel : à la demande du Conseil Municipal Mr BRAULT a demandé d'autres devis pour le dégazage des cuves fuel à l'école, la Poste et la Mairie + le découpage et l'évacuation des cuves de l'école et de la poste. Pour celle de la mairie, étant accessible, elle sera remplie de sable.

Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SANITRA FOURRIER dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 3000 €HT.

Commande de sel de voirie : autorisation est donnée pour commander 5 tonnes de sel pour un montant de 162€ la tonne chez Beauchamp à « la Peyratte ».

Barrière de sécurisation « bureau de tabac » : un devis de la Ferronnerie d'Art la Gâtinaise est présenté pour un montant : 1953 € TTC pose comprise. Le Conseil demande d'autres devis.

Courrier des « amis du bourg » : Lettre informative pour rendre compte du travail important réalisé sur le classement des archives de la mairie par l'association : Mme PRUVOT et Messieurs ALERY et CACAULT (effectue une recherche sur le recensement) et pour la municipalité Mme MARMAIN.

Vœux du Maire : le vendredi 13 janvier est envisagé.

2011 – 101 – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR)

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en mairie les plans des itinéraires qu'il convient de valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour les itinéraires à inscrire au P.D.I.P.R tels définis sur le plan.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance se lève à 20 heures,